

Le jour du départ :

LES DOCUMENTS:

- Carte d'identité ou Passeport
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST)
- Carte Européenne d'Assurance Maladie

MATÉRIEL IMPORTANT:

- De bonnes chaussures
- Adaptateur prise électrique



Malte

REF: 074 061 001

Malte est une île idéale pour découvrir une nouvelle culture tout en progressant dans la langue de Shakespeare, de par ses relations priviligiées avec le Royaume-Uni.

La capitale de La Valette permet de découvrir son étonnante architecture mais aussi ses habitants, sa culture, ses traditions ancestrales.

Un voyage unique par son dépaysement et la beauté des couleurs qu'offre Malte!

Pour une immersion totale, les jeunes sont hébergés en familles sélectionnées par notre contact sur place.

Au moins 15 heures de cours sont dispensées par des professeurs diplômés.

De nombreuses possibilités de visites:

- * Visite de La Valette, ses monuments, sa culture, ses traditions...
- * Découverte des trois cités : Senglea, Vittoriosa, Cospicua
- * Visite du marché typique de Marsaxlokk

LE SITE



Malte est un archipel de 8 îles, dont 4 sont habitées. C'est le plus petit État de l'Union Européenne, situé au milieu de la Méditerranée à 93 km au sud de la Sicile, au croisement de l'orient et de l'occident.

La langue nationale est le maltais, mais les deux langues officielles sont le maltais et l'anglais.

Elle offre un cadre dépaysant rempli de charme et de merveilles. Cette île de seulement 500 000 habitants vit au rythme des bateaux qui accostent puis repartent vers d'autres horizons.

Visiter Malte en quelques jours, c'est : s'émerveiller devant une ville magnifique remplie de couleurs, profiter d'un climat doux, travailler

son niveau d'anglais et à être plus à l'aise à l'oral, découvrir la ville à travers des jeux, déambuler dans des rues anciennes et authentiques, découvrir une culture unique ancrée dans des traditions ancestrales, profiter de nombreuses criques et plages...

Visites prévisionnelles :

La Valette Senglea, Vittoriosa, Cospicua Marché de Marsaxlokk

Hébergement:

L'hébergement se fera en famille ou en auberge

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise

A noter! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

Durant notre séjour, nous nous installons à La Valette pour 8 jours.

Le premier jour, nous commençons par poser toutes nos affaires avant de partir visiter les lieux plus légers... Nous prenons les transports locaux pour nous rendre en ville puis nous marchons beaucoup la journée, alors gare aux ampoules et au mal de pied si tu n'es pas bien chaussé(e)!

Le contenu des journées est varié, équilibré entre culture et loisirs, marche, détente et plages, pour que chacun y trouve son compte. Nous attendons tes idées et tes envies pour concrétiser le programme et faire que chacun passe un séjour inoubliable. Mais attention, on est là avant tout pour partir à la découverte d'une terre lointaine, pas question de passer une semaine assis en terrasse! Alors ouvre grand les yeux, tends l'oreille et ouvre les bras pour embrasser cette belle culture...

Cours d'Anglais:

Durant le séjour les jeunes participeront à 15 heures de cours d'anglais. Des professeurs diplômés seront là pour encadrer les leçons de manière ludique.

Cela sera l'occasion d'améliorer son anglais pour devenir un vrai routard.



La Valette:

Se balader dans La Valette et profiter de son charme de bord de mer :

- Découverte des trois cités : Senglea, Vittoriosa, Cospicua
- Visite du marché de Marsaxlokk, petit port qui vit de la pêche traditionnelle. L'occasion pour découvrir les flottes de luzzu (petites barques colorées portant un œil peint à la proue pour chasser le mauvais sort).

A noter! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...).

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Le transport s'effectue ensuite en avion depuis Lyon St Exupéry.

Sur place, le groupe se déplace avec les transports en commun locaux et à pied.

SANTÉ

Veuillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris au logement ou à l'extérieur avant de débuter nos journées de découvertes. Nous piqueniquons de sandwichs et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les auberges, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois!

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

INTERNET

Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

TÉLÉPHONE

Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur/la directrice.

BUREAU QUALITÉ

Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : bureau-qualite@fol74.org.

AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.

DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le 01/05/2025 :

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité
- Copie de l'Autorisation de Sortie de Territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)

Impérativement le jour du départ :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST) CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + copie du livret de famille si nom différent du signataire
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :	
-----------------------------	--

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ	
POUR LA TOILETTE		
Peigne et/ou brosse	1	
Brosse à dents et dentifrice	1	
Gel douche	1	
Shampoing	1	
Crème solaire	1	
Serviette de toilette	1	
POUR TOUS LES JOURS		
Hauts manches courtes	7	
Slips / culottes	9	
Paires de chaussettes	7	
Hauts manches longues	2	
Pantalons	1	
Shorts	3	
Jogging	1	
Pulls / sweats	2	
Pyjamas	2	
Coupe vent / Imperméable	1	
POUR LES ACTIVITÉS		
Casquette	1	
Serviette de plage / piscine	1	
Baskets ou chaussures de marche	1	
Maillot de bain	1	
Nu-pieds	1	
Lunettes de soleil	1	
Sac à dos	1	
Gourde	1	
LES PETITS +		
Anti moustique	2	
Lampe de poche	2	
Tapis de sol	1	
AUTRES		

Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg. Il est conseillé de laisser de la place, dans le haut du sac à dos, afin d'y ajouter le matériel collectif, le jour du départ.



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISEE A SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s):
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :
·
2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s):
Né(e) le :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse : N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : Commune :
Pays:
Téléphone (recommandé) :////
Courriel (recommandé) :
3. DURÉE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est valable jusqu'au :
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.
4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations » ⁽¹⁾ :
DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.
prevues aux articles 441-6 et 441-7 du Code penai.
5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1) :
Type de document (cocher la case) : 🔲 Carte nationale d'identité 🔲 Passeport 📮 Autre
(Préciser:
Délivré(e) le :
Par (autorité de délivrance) :
(i) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de
naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein)
ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à
l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL: « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »